

## **MUNICIPALITÉ DE LITCHFIELD**

Procès-verbal d'une réunion spéciale tenue le 27 janvier 2022, à l'adresse suivant 17 h 40 tenue par vidéoconférence.

Présents par vidéoconférence : La mairesse Colleen Larivière, les conseillers Denis Dubeau, Courtney Harris, Émile Morin, Terry Racine, Rick Frost et John Stitt.

Également présents : Directrice générale, Julie Bertrand

Le quorum est atteint et le maire Colleen Larivière préside la réunion.

### **Covid-19 Décret 177-2020- tenue des réunions du conseil.**

2022-01-210

ATTENDU QUE le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 a déclaré un état d'urgence sanitaire sur l'ensemble du territoire québécois pour une période initiale de dix jours, conformément à la Loi sur la santé publique ;  
CONSIDÉRANT que l'état d'urgence sanitaire a été prolongé par différents décrets et est toujours en vigueur à ce jour ;  
CONSIDÉRANT que depuis le 20 décembre 2021, les membres du conseil municipal doivent, dans la mesure du possible, tenir leurs réunions par tout moyen leur permettant de communiquer directement entre eux et de voter en personne, selon les modalités prévues par l'arrêté ministériel du 4 juillet 2020 (2020-049) ;

ATTENDU QUE, conformément au décret 2020-049 du 4 juillet 2020, toute municipalité a l'obligation de permettre la transmission de questions écrites aux membres du conseil à tout moment avant la tenue de la séance qui, selon la loi, doit comporter une période de questions ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux, que cette séance soit, comme il se doit, tenue hors la présence du public, les membres du conseil et les officiers municipaux étant autorisés, par les décrets et arrêtés ministériels actuellement en vigueur, à être présents, à participer, à délibérer et à voter à cette séance par visioconférence.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Terry Racine et adopté à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil confirme que cette réunion et toute réunion subséquente, jusqu'à ce que la situation sanitaire le permette, en tenant compte des règles établies par le ministre de la Santé, soit tenue sans la présence du public et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par vidéo et télé conférence.

Que la séance soit rendue publique, dans les meilleurs délais, conformément aux règles de droit applicables par l'un ou l'autre des arrêtés ministériels applicables, sur le site Internet de la municipalité.

Adopté

### **Adoption de l'ordre du jour**

2022-01-211

Il est proposé par Émile Morin et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 27 janvier 2022.

Adopté

\*Avis de motion est donné par Courtney Harris qu'un projet de règlement Code d'éthique et de déontologie pour les élus est présenté au conseil.

**PROJET de Règlement 2022-246- Code d'éthique et de déontologie des élus.**

2022-01-212

Il est proposé par Courtney Harris et résolu à l'unanimité d'adopter le projet de règlement 2022-246 Code d'éthique et de déontologie des élus tel que présenté.

Adopté

\*Il est noté que tous les membres du conseil ont reçu une copie du règlement avant la réunion. Par conséquent, la lecture du règlement est dispensée.

**PROJET de règlement 2022-247- Déterminer le taux d'imposition général, le taux d'enlèvement des ordures et le taux d'intérêt sur les arriérés d'impôt pour l'exercice 2022.**

2022-01-213

Il est proposé par Courtney Harris et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement de projet 2022-247 tel que présenté.

Adopté

\*Il est noté que tous les membres du conseil ont reçu une copie du règlement avant la réunion. Par conséquent, la lecture du règlement est dispensée.

**Motion d'approbation des dépenses relatives à l'administration et aux employés**

2022-01-214

Il est proposé par Terry Racine et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général à procéder aux dépenses reliées à l'administration du bureau et aux salaires des employés pour l'année 2022 tel que prévu dans les prévisions budgétaires 2022.

Adopté

\*Il est à noter que la municipalité n'a reçu aucune demande écrite ou par courriel concernant cette réunion spéciale.

**AJOURNEMENT**

2022-01-215

Il est proposé par Émile Morin et résolu à l'unanimité de lever la séance à l'assemblée à 17 h 55.

Adopté

---

Colleen Larivière  
Maire

---

Julie Bertrand  
Directeur général